

\$763,642. Pendant l'année, 8,355 accidents ont été signalés, dont 46 mortels et 76 entraînant une incapacité permanente.

Colombie Britannique.—La loi sur les accidents du travail, mise en vigueur le premier janvier 1917 et obligeant à s'assurer contre les accidents presque toutes les industries de la province, protégeait en 1925 environ 160,000 ouvriers et employés, dont les gains dépassaient \$160,000,000. La prime d'assurance, est basée sur le risque. Tous les employeurs doivent, aux termes de cette loi, retenir un centin par jour ou fraction de jour sur le salaire de leurs ouvriers pour l'entretien du fonds d'aide médicale géré par la Commission, en faveur des ouvriers blessés. Voir les statistiques au tableau 10.

10.—Accidents du travail et indemnités payées par la Commission de la Colombie Britannique, 1917-1925.

Année.	Indemnité.	Soins médicaux.	Total	Réclama-tions (brut)
	\$	\$	\$	nombre.
1917.....	603,274	62,668	665,942	13,685
1918.....	1,224,039	268,985	1,493,024	22,498
1919.....	1,394,696	289,108	1,683,804	18,185
1920.....	1,709,759	397,451	2,107,210	20,905
1921.....	1,771,126	431,748	2,202,874	16,883
1922.....	1,767,260	457,196	2,224,466	19,647
1923.....	2,157,918	514,762	2,672,680	24,184
1924.....	2,309,007	602,733	2,911,740	25,566
1925.....	2,419,372	618,942	3,038,314	27,563
Total.....	15,356,461	3,643,593	19,000,054	189,116

8.—Conflits industriels.

Depuis sa création, c'est-à-dire en 1900, le ministère fédéral du Travail a colligé les statistiques des grèves et des lock-outs du Canada. Le tableau 11 nous indique le nombre des différends industriels, le nombre des ouvriers affectés et le "temps perdu en jours ouvrables", pour chaque année, depuis 1901 jusqu'à 1926, ainsi que les totaux pour l'entière période. Les chiffres portés dans la colonne intitulée "temps perdu en jours ouvrables" dans les tableaux qui vont suivre, sont obtenus en multipliant le nombre des grévistes ou des victimes d'un lock-out par le nombre de jours ouvrables écoulés pendant la durée d'un conflit.

Les tableaux qui vont suivre sont consacrés à cet objet ainsi qu'à une analyse détaillée pour 1925; les tableaux 11 et 12, donnant les mêmes informations pour certaines années antérieures, contiennent aussi les chiffres préliminaires de 1926.

Conflits industriels en 1925 et 1926.—On constata en 1926 l'existence de 77 grèves et lock-outs comparativement à 83 en 1925; c'est dire que la situation n'a guère varié depuis 1922. Le nombre des grévistes s'est également maintenu à peu près au même niveau depuis 1921; il était de 24,142 en 1926 et 25,796 en 1925. La perte de temps fut relativement très minime en 1926, se limitant à 296,811 jours ouvrables, infiniment moindre qu'en 1925 où elle se traduisit par 1,743,996 jours ouvrables, perte approximativement semblable à celle de 1924. Comme 1922, les années 1924 et 1925 se signalèrent par des conflits affectant un grand nombre de mineurs et d'une durée plutôt longue, mais en 1926, nul différend digne de mention ne se produisit dans les charbonnages.